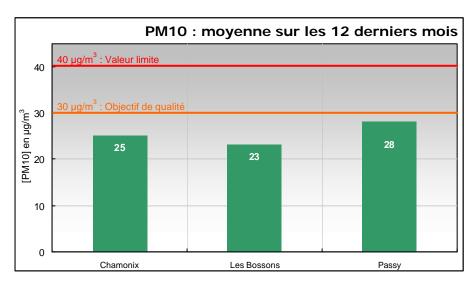
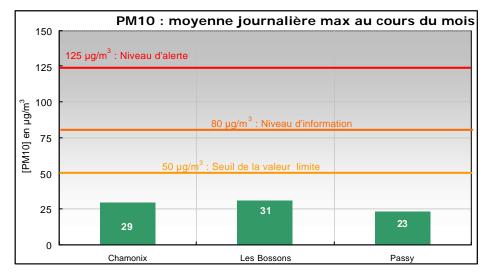
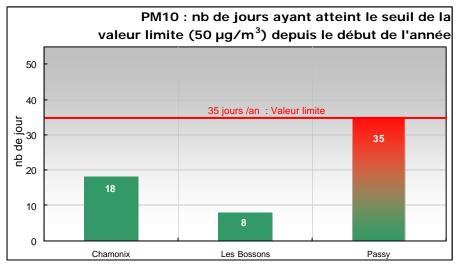
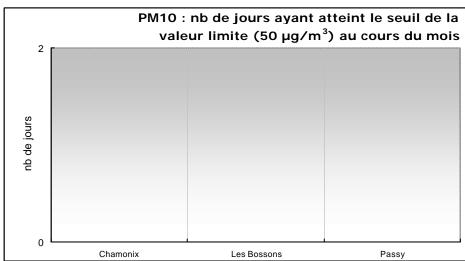
Bilan mensuel de la qualité de l'air En Pays du Mont-Blanc



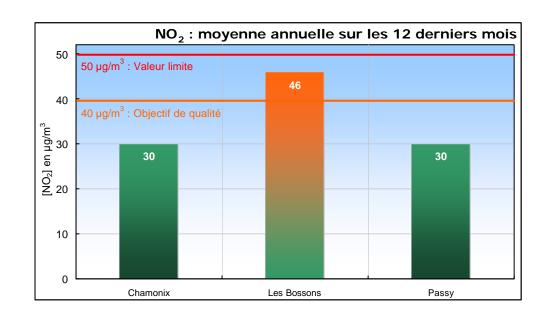
Poussières en suspension (PM10)

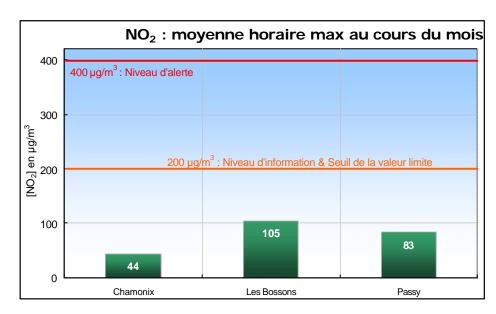






Dioxyde d'azote (NO₂)





Commentaire

Comme attendu pour un mois de mai, les concentrations en polluants primaires relevées ont été relativement faibles, les conditions météorologiques des mois printaniers favorisant la dispersion des polluants. De fait, aucun dépassement du niveau d'information et de recommandations n'a été constaté en Pays du Mont-Blanc au cours de ce mois.

Les seuils réglementaires ont été respectés pour le dioxyde d'azote sur les stations de Chamonix, de Passy et des Bossons. Sur les 12 derniers mois l'objectif de qualité a été dépassé aux Bossons (site de proximité automobile), mais les valeurs sont bien en dessous à Chamonix et Passy. Le maximum horaire est en très nette baisse par rapport au mois d'avril et ce, sur les trois stations.

Les concentrations en poussières en suspension ont légèrement diminué sur les 12 derniers mois sur les trois stations. L'objectif de qualité annuel est ainsi respecté sur les trois sites. Par rapport au mois dernier, les concentrations journalières maximales ont été très inférieures sur les 3 stations (maximum à 31 μ g/m³ en mai contre 55 μ g/m³ en avril).

Aucun dépassement du seuil de la valeur limite (50μg.m³) pour les PM10 n'a été constaté ce mois-ci, le nombre de dépassements depuis le 1^{er} janvier est donc inchangé. A ce jour, la station de Passy a atteint la valeur limite des 35 dépassements.